

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 146 (1966)

Vereinsnachrichten: Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature
Autor: Dottrens, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

L'effectif à fin 1965 s'élevait à 49492 membres accusant une substantielle augmentation de près de 7000.

Le Conseil de la Ligue prévu par les nouveaux statuts s'est réuni 4 fois. On notera qu'en vertu du nouveau contrat, entre la LSPN et la SHSN, le délégué de l'«Helvétique» siège de droit au Conseil de la Ligue, mais n'est plus nécessairement membre du Comité.

D'autre part, ce nouveau contrat, comme le précédent, maintient la Commission consultative de la Ligue, organe de liaison entre les deux contractants, cette Commission comprenant surtout les présidents des commissions de protection de la nature des sections cantonales de la SHSN, et les présidents des sections cantonales de la LSPN.

Le contrat, remplaçant la convention précédente devenue caduque du fait de la nouvelle organisation de la Ligue en sections cantonales, doit être encore ratifié par le Sénat de la SHSN.

Délégué de la SHSN: *E. Dottrens*

Commission fédérale pour le Parc national suisse

La Commission s'est réunie quatre fois et s'est occupée en particulier des points suivants:

1^o La construction de la Maison du Parc national à Zernez. Il est prévu de créer une fondation de droit privé qui sera responsable de cette construction et de l'exploitation de ce centre. La Commune de Zernez a offert un terrain situé en bordure de la route nationale, mais elle n'a pas encore fait connaître ses intentions quant aux conditions dans lesquelles ce terrain pourrait être acquis.

2^o Une convention a été établie avec les Forces motrices de l'Engadine au sujet du volume d'eau du Spöl et en particulier sur la répartition annuelle et mensuelle des 31,5 Mio m³ accordée par an. Elle est établie sur la base suivante:

- du 16.5. au 30.9.	18.00– 6.00	1 m ³ /sec
	6.00–18.00	2,47 m ³ /sec
- du 1.10. au 15.5.	0.00–24.00	0,55 m ³ /sec

3^o Les plans pour la prise d'eau de la Clemgia et pour le chantier d'Ova Spin ont été approuvés, le premier avec quelques modifications.

Le nombre des visiteurs a été estimé par le Conservateur à 130000 à 150000 malgré le mauvais temps de l'été 1965. Malgré le très grand nombre de visiteurs, il n'a été dressé que 52 contraventions, soit beaucoup moins que l'année précédente, ce qui montre que les mesures prises pour mieux informer le public commencent à porter leurs fruits.